
DIRECTIVES GÉNÉRALES

Quand aviser l'ORMR de changements concernant les renseignements?

En Ontario, les renseignements clés relatifs aux maisons de retraite titulaires d'un permis qui ont été communiqués à l'ORMR dans la demande de permis des établissements en question sont conservés et mis à la disposition du public dans la [Base de données sur les maisons de retraite](#) de l'ORMR. Pour consulter cette base de données, cliquez [ici](#). En cas de changement concernant ces renseignements clés, les maisons de retraite sont tenues d'aviser l'ORMR **par écrit, au moins deux mois avant** que ce changement se produise (**ou dès que les circonstances le permettent**).

Les différents types de changements relatifs aux renseignements dont il faut aviser l'ORMR sont décrits à la page deux de ce formulaire.

Comment aviser l'ORMR de changements concernant les renseignements?

Pour aviser l'ORMR d'un ou de plusieurs changements concernant les renseignements, veuillez remplir puis transmettre le présent formulaire d'avis de changement :

- en précisant le numéro de permis et le nom de votre maison de retraite;
- en sélectionnant le type de changement pour lequel vous avisez l'ORMR, en cliquant sur l'intitulé correspondant à la page deux;
- en saisissant tous les renseignements demandés;
- en sélectionnant un autre type de changement ou en lisant la déclaration et en prenant acte, en fournissant votre nom et vos coordonnées, puis en sauvegardant et en transmettant le formulaire.

Envoyez le formulaire dûment rempli soit par voie électronique à : licensing@rhra.ca, soit par voie postale à : Office de réglementation des maisons de retraite - 55, rue York, bureau 700, Toronto (Ontario) M5J 1R7.

Pour créer un courriel incluant ce formulaire dûment rempli en pièce jointe, cliquez sur le bouton « Transmettre le formulaire » qui se trouve à la dernière page de ce document.

Dans ce formulaire, vous pourrez visualiser des définitions en déplaçant votre curseur sur des mots ou des phrases en caractères [orange](#). Vous pourrez aussi avoir accès à d'autres ressources en cliquant sur le nom des ressources en caractères [bleus](#).


ÉTAPE 1 : FOURNIR DES RENSEIGNEMENTS SUR LA MAISON DE RETRAITE

Transmis pour le numéro de permis :

Nom de la maison de retraite :

ÉTAPE 2 : SÉLECTIONNER LE TYPE DE CHANGEMENT ET FOURNIR TOUS LES RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS

Sélectionnez le type de changement en cliquant sur l'intitulé correspondant. La rubrique applicable apparaîtra afin que vous puissiez la remplir.

Pour afficher les définitions, cliquez sur le bouton  qui apparaît à côté de chaque nom de type de changement. Cliquez à nouveau pour fermer la zone de texte de définition.

ÉTAPE 3 : FOURNIR UNE DÉCLARATION, SES COORDONNÉES ET LA DATE DE TRANSMISSION

En cochant cette case, je déclare que les renseignements fournis et tout document justificatif joint sont, à ma connaissance, complets et véridiques.

Nom au complet : _____

Poste : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse électronique : _____

Date: _____

Pour créer un courriel incluant ce formulaire dûment rempli en pièce jointe, commencez par **SAUVEGARDER** le formulaire, puis cliquez sur **TRANSMETTRE LE FORMULAIRE**.

CHANGEMENT CONCERNANT LE NOM DU TITULAIRE DE PERMIS

Date à laquelle le changement prendra effet : _____

Pour donner avis de ce changement, veuillez fournir les renseignements suivants :

REMARQUE : Les titulaires de permis sont tenus d'aviser l'ORMR par écrit, au moins deux mois avant : qu'une personne cesse de détenir ou acquiert des intérêts majoritaires dans le titulaire de permis ou qu'un autre événement qui entraînerait l'expiration du permis se produise (ou dès que les circonstances le permettent).

En cas de changement concernant le nom de la personne morale titulaire de permis ou le nom légal du titulaire de permis propriétaire unique

Nom actuel : _____

Nouveau nom : _____

Exigences en matière de documents justificatifs et de droits : Les clauses modificatrices permettant de confirmer que la personne morale titulaire de permis a changé de nom doivent être fournies à l'ORMR. En cas de changement de nom d'un titulaire de permis propriétaire unique, ce sont les documents juridiques permettant de prouver le changement de nom qui doivent être fournis à l'ORMR.

Selon sa nature, le changement peut occasionner des frais administratifs supplémentaires (voir le [Barème des droits](#) de l'ORMR). Toutefois, si des frais administratifs supplémentaires sont appliqués, l'ORMR vous en avisera.

Motif du changement : _____

AJOUTER UN AUTRE TYPE DE CHANGEMENT OU TRANSMETTRE LE FORMULAIRE

Pour sélectionner un autre type de changement ou pour remplir et transmettre ce formulaire, cliquez sur le bouton CONTINUER.

CHANGEMENT CONCERNANT L'ADRESSE ET/OU LES COORDONNÉES DU TITULAIRE DE PERMIS

Date à laquelle le changement prendra effet : _____

Pour donner avis de ce changement, veuillez fournir les renseignements suivants :

Numéro de rue : _____ Nom de rue : _____

Ville ou village : _____

Province : _____ Code postal : _____ Numéro de téléphone : _____

Adresse électronique : _____

Motif du changement : _____

AJOUTER UN AUTRE TYPE DE CHANGEMENT OU TRANSMETTRE LE FORMULAIRE

Pour sélectionner un autre type de changement ou pour remplir et transmettre ce formulaire, cliquez sur le bouton CONTINUER.

CHANGEMENT CONCERNANT LA PERSONNE-RESSOURCE PRINCIPALE

Date à laquelle le changement prendra effet : _____

Pour donner avis de ce changement, veuillez fournir les renseignements suivants :

REMARQUE : Seul le personnel autorisé (c'est-à-dire le gestionnaire des opérations ou la personne-ressource principale qui sont mentionnés dans les dossiers ou le titulaire de permis, notamment les administrateurs ou les dirigeants de la personne morale ou des partenaires) peut procéder à ce type de changement.

Nom de la personne-ressource principale actuelle ou précédente :

Nom au complet : _____

Nom et coordonnées de la nouvelle personne-ressource principale

Prénom : _____

Initiale du second prénom : _____

Nom de famille : _____

Appel souhaité : _____

Titre/Fonction : _____

Qualifications professionnelles : _____

Numéro de téléphone : _____

Numéro de télécopieur : _____

Adresse électronique : _____

Adresse postale de la nouvelle personne-ressource principale

Numéro de rue : _____

Nom de rue : _____

Ville ou village : _____

Province : _____

Code postal : _____

Motif du changement : _____

AJOUTER UN AUTRE TYPE DE CHANGEMENT OU TRANSMETTRE LE FORMULAIRE

Pour sélectionner un autre type de changement ou pour remplir et transmettre ce formulaire, cliquez sur le bouton CONTINUER.

CHANGEMENT CONCERNANT LE NOM DE LA MAISON DE RETRAITE

Date à laquelle le changement prendra effet : _____

Pour donner avis de ce changement, veuillez fournir les renseignements suivants :

Nouveau nom de la maison de retraite : _____

Nom actuel/précédent de la maison de retraite : _____

REMARQUE : À des fins de transparence envers le public, la Base de données sur les maisons de retraite fournira à la fois le nom actuel d'une maison de retraite et tous les noms précédents associés à un numéro de permis donné. Elle mentionnera aussi la date d'expiration des différents noms. Cela permettra d'établir un lien clair entre les différents noms d'un établissement et les rapports d'inspection associés au numéro de permis.

Nouvelle adresse du site Web (le cas échéant) : _____

Nouvelle adresse électronique (le cas échéant) : _____

Motif du changement : _____

AJOUTER UN AUTRE TYPE DE CHANGEMENT OU TRANSMETTRE LE FORMULAIRE

Pour sélectionner un autre type de changement ou pour remplir et transmettre ce formulaire, cliquez sur le bouton CONTINUER.

CHANGEMENT CONCERNANT L'ADRESSE ÉLECTRONIQUE ET/OU DU SITE WEB DE LA MAISON DE RETRAITE

Date à laquelle le changement prendra effet : _____

Pour donner avis de ce changement, veuillez fournir les renseignements suivants :

Adresse actuelle du site Web : _____

Nouvelle adresse du site Web : _____

Adresse électronique actuelle : _____

Nouvelle adresse électronique : _____

Motif du changement : _____

AJOUTER UN AUTRE TYPE DE CHANGEMENT OU TRANSMETTRE LE FORMULAIRE

Pour sélectionner un autre type de changement ou pour remplir et transmettre ce formulaire, cliquez sur le bouton CONTINUER.

CHANGEMENT CONCERNANT UN DIRIGEANT ET/OU UNE PERSONNE QUI DÉTIENT DES INTÉRÊTS MAJORITAIRES

REMARQUE : Si un changement de dirigeant ou d'une autre personne implique un changement concernant les intérêts majoritaires, l'ORMR doit en être avisé par le titulaire de permis, qui doit transmettre un [Formulaire d'avis de changement concernant les intérêts majoritaires](#) (en anglais uniquement) dûment signé. En vertu de l'article 48 de la Loi, le permis d'une maison de retraite expire : (a) lorsqu'une personne cesse de détenir des intérêts majoritaires dans le titulaire de permis ou (b) lorsqu'une personne acquiert des intérêts majoritaires dans le titulaire de permis.

En vertu du paragraphe 109 (1) de la Loi, l'ORMR doit être avisé par écrit au moins deux mois avant que l'un des changements précités se produise ou dès que les circonstances le permettent, par le biais du [Formulaire d'avis de changement concernant les intérêts majoritaires](#) (en anglais uniquement) disponible sur le site Web de l'ORMR (ou en cliquant sur le nom du formulaire en caractères bleus).

Des frais d'un montant de 2 500 dollars sont exigés pour le traitement du [Formulaire d'avis de changement concernant les intérêts majoritaires](#) (en anglais uniquement) et la réémission du permis. Pour obtenir une liste complète des conditions qui entraînent une expiration du permis d'une maison de retraite, consultez l'article 48 de la Loi.

Exigences en matière de documents justificatifs et de droits : **Des comptes rendus des antécédents personnels sont requis :** un formulaire [Compte rendu des antécédents personnels - Particulier](#) doit être rempli par chaque particulier ayant des intérêts majoritaires dans le titulaire de permis et un formulaire [Compte rendu des antécédents personnels - Personne morale](#) doit être rempli par chaque personne morale ayant des intérêts majoritaires dans le titulaire de permis. Ces formulaires sont disponibles sous l'onglet « Présenter une demande de permis » sur le site Web www.rhra.ca, ou en cliquant directement sur le nom des formulaires dans ce formulaire d'avis de changement.

Les frais de traitement du [Formulaire d'avis de changement concernant les intérêts majoritaires](#) (en anglais uniquement) et de réémission du permis s'élèvent à 2 500 dollars. Selon sa nature, le changement peut occasionner des frais administratifs supplémentaires (voir le [Barème des droits](#) de l'ORMR). Toutefois, si des frais administratifs supplémentaires sont appliqués, l'ORMR vous en avisera.

AJOUTER UN AUTRE TYPE DE CHANGEMENT OU TRANSMETTRE LE FORMULAIRE

Pour sélectionner un autre type de changement ou pour remplir et transmettre ce formulaire, cliquez sur le bouton CONTINUER.

CHANGEMENT AU SEIN DE LA DIRECTION ET/OU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA PERSONNE MORALE

Date à laquelle le changement prendra effet : _____

Pour donner avis de ce changement, veuillez fournir les renseignements suivants :

Nom des personnes qui cessent de faire partie de la direction et/ou du conseil d'administration, le cas échéant

Prénom : _____

Nom de famille : _____

Nom légal au complet de toute nouvelle personne au sein de la direction et/ou du conseil d'administration de la personne morale

Prénom : _____

Initiale du second prénom : _____

Nom de famille : _____

Appel souhaité : _____

Motif du changement : _____

REMARQUE : Si un changement de dirigeant ou d'une autre personne implique un changement concernant les intérêts majoritaires, l'ORMR doit en être avisé par le titulaire de permis, qui doit transmettre un [Formulaire d'avis de changement concernant les intérêts majoritaires](#) (en anglais uniquement) dûment signé. En vertu de l'article 48 de la Loi, le permis d'une maison de retraite expire : (a) lorsqu'une personne cesse de détenir des intérêts majoritaires dans le titulaire de permis ou (b) lorsqu'une personne acquiert des intérêts majoritaires dans le titulaire de permis.

En vertu du paragraphe 109 (1) de la Loi, l'ORMR doit être avisé par écrit au moins deux mois avant que l'un des changements précités se produise ou dès que les circonstances le permettent, par le biais du [Formulaire d'avis de changement concernant les intérêts majoritaires](#) (en anglais uniquement) disponible sur le site Web de l'ORMR (ou en cliquant sur le nom du formulaire en caractères bleus).

Des frais d'un montant de 2 500 dollars sont exigés pour le traitement du [Formulaire d'avis de changement concernant les intérêts majoritaires](#) (en anglais uniquement) et la réémission du permis. Pour obtenir une liste complète des conditions qui entraînent une expiration du permis d'une maison de retraite, consultez l'article 48 de la Loi.

Exigences en matière de documents justificatifs et de droits : Des comptes rendus des antécédents personnels sont requis : un formulaire [Compte rendu des antécédents personnels - Particulier](#) doit être rempli par chaque particulier ayant des intérêts majoritaires dans le titulaire de permis et un formulaire [Compte rendu des antécédents personnels - Personne morale](#) doit être rempli par chaque personne morale ayant des intérêts majoritaires dans le titulaire de permis. Ces formulaires sont disponibles sous l'onglet « Présenter une demande de permis » sur le site Web www.rhra.ca, ou en cliquant directement sur le nom des formulaires dans ce formulaire d'avis de changement.

Les frais de traitement du [Formulaire d'avis de changement concernant les intérêts majoritaires](#) (en anglais uniquement) et de réémission du permis s'élevaient à 2 500 dollars. Selon sa nature, le changement peut occasionner des frais administratifs supplémentaires (voir le [Barème des droits](#) de l'ORMR). Toutefois, si des frais administratifs supplémentaires sont appliqués, l'ORMR vous en avisera.

AJOUTER UN AUTRE TYPE DE CHANGEMENT OU TRANSMETTRE LE FORMULAIRE

Pour sélectionner un autre type de changement ou pour remplir et transmettre ce formulaire, cliquez sur le bouton CONTINUER

CHANGEMENT CONCERNANT LA DIRECTION DE LA MAISON DE RETRAITE

Date à laquelle le changement prendra effet :

Pour donner avis de ce changement, veuillez fournir les renseignements suivants :

Nom légal au complet de toute nouvelle personne dirigeant
la maison de retraite et/ou la gestion de ses opérations :

Numéro de téléphone :

Adresse électronique :

Nom légal au complet de la personne
remplacée ou des personnes remplacées :

AJOUTER UN AUTRE TYPE DE CHANGEMENT OU TRANSMETTRE LE FORMULAIRE

Pour sélectionner un autre type de changement ou pour remplir et transmettre ce formulaire, cliquez sur le bouton CONTINUER

CHANGEMENT CONCERNANT LE NOMBRE DE TÊTES D'EXTINCTEUR

Date à laquelle le changement prendra effet : _____

Pour donner avis de ce changement, veuillez fournir les renseignements suivants :

Nombre actuel de têtes d'extincteur : _____

Nouveau nombre de têtes d'extincteur : _____

Motif du changement : _____

Exigences en matière de documents justificatifs : Pour ce type de changement, la maison de retraite doit également fournir à l'ORMR des documents de vérification de l'installation et du fonctionnement des têtes d'extincteur, notamment : un rapport d'essai du matériel obtenu auprès du fournisseur, une lettre visée par un ingénieur professionnel, un document relatif à la dernière inspection incendie ou tout autre document de confirmation établi par les services d'incendie, ou encore un document indiquant que le permis de construire délivré pour l'installation des têtes d'extincteur a été clôturé.

AJOUTER UN AUTRE TYPE DE CHANGEMENT OU TRANSMETTRE LE FORMULAIRE

Pour sélectionner un autre type de changement ou pour remplir et transmettre ce formulaire, cliquez sur le bouton CONTINUER.

CHANGEMENT CONCERNANT LE NOMBRE DE CHAMBRES

Date à laquelle le changement prendra effet : _____

**Si ce changement implique une réduction du nombre de chambres, précisez-en le motif.
Ce changement fait suite à :**

une construction/rénovation

un changement concernant les services en matière de soins

une erreur dans le décompte actuel des chambres

un autre évènement – veuillez fournir quelques explications : _____

Pour donner avis de ce changement, veuillez fournir les renseignements suivants :

Nombre de **chambres** actuel : _____

Nouveau nombre de chambres : _____

Motif du changement : _____

Exigences en matière de documents justificatifs :

Si ce changement implique une augmentation du nombre de chambres, la maison de retraite doit également fournir les documents suivants à l'ORMR :

- 1) un document délivré par la municipalité indiquant que les chambres supplémentaires sont habitables immédiatement
- 2) une preuve émanant des services d'incendie ou une vérification réalisée par leurs soins, selon le cas. Par exemple, si la capacité d'accueil d'une maison de retraite passe de 10 à 20 résidents, il peut s'agir d'une preuve de communication avec les services d'incendie, du plan de sécurité-incendie actualisé et/ou d'une preuve faisant état du respect des exigences en matière de têtes d'extincteur.

AJOUTER UN AUTRE TYPE DE CHANGEMENT OU TRANSMETTRE LE FORMULAIRE

Pour sélectionner un autre type de changement ou pour remplir et transmettre ce formulaire, cliquez sur le bouton CONTINUER.

CHANGEMENT CONCERNANT LE NOMBRE DE CHAMBRES SUBVENTIONNÉES

Date à laquelle le changement prendra effet : _____

Pour donner avis de ce changement, veuillez fournir les renseignements suivants :

Nombre actuel de **chambres subventionnées** : _____

Nouveau nombre de chambres subventionnées : _____

Durée de la subvention : _____

Sélectionnez la loi par laquelle la maison de retraite sera régie ou en vertu de laquelle elle sera financée :

Loi sur les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle

Loi sur les foyers de soins spéciaux

Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée

Loi sur le ministère des Services sociaux et communautaires

Loi sur les hôpitaux privés

Loi sur les hôpitaux publics

Loi de 2008 sur les services et soutiens favorisant l'inclusion sociale des personnes ayant une déficience intellectuelle

Loi sur le programme Ontario au travail

Loi de 1994 sur les services de soins à domicile et les services communautaires

Loi sur le ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Aucun ne s'applique

Motif du changement : _____

Exigences en matière de documents justificatifs :

Ce changement nécessite que la maison de retraite fournisse à l'ORMR une copie de l'accord de financement ou une lettre de l'organisme de financement/gouvernance source indiquant que le programme de subvention entre dans le cadre d'une des exceptions en matière de **chambres subventionnées**.

AJOUTER UN AUTRE TYPE DE CHANGEMENT OU TRANSMETTRE LE FORMULAIRE

Pour sélectionner un autre type de changement ou pour remplir et transmettre ce formulaire, cliquez sur le bouton CONTINUER.

CHANGEMENT CONCERNANT LA CAPACITÉ D'ACCUEIL DE LA MAISON DE RETRAITE

Date à laquelle le changement prendra effet : _____

Pour donner avis de ce changement, veuillez fournir les renseignements suivants :

Capacité d'accueil actuelle : _____

Nouvelle capacité d'accueil : _____

Motif du changement : _____

AJOUTER UN AUTRE TYPE DE CHANGEMENT OU TRANSMETTRE LE FORMULAIRE

Pour sélectionner un autre type de changement ou pour remplir et transmettre ce formulaire, cliquez sur le bouton CONTINUER.

CHANGEMENT CONCERNANT LES SERVICES EN MATIÈRE DE SOINS

Date à laquelle le changement prendra effet : _____

Pour donner avis de ce changement, veuillez fournir les renseignements suivants :

Description de l'offre accrue ou réduite de **services en matière de soins** :

Motif du changement : _____

Exigences en matière de documents justificatifs : Si ce changement implique une diminution des services offerts en matière de soins, la maison de retraite doit également fournir à l'ORMR une copie d'une lettre envoyée aux résidents pour les informer de l'offre réduite en matière de soins.

AJOUTER UN AUTRE TYPE DE CHANGEMENT OU TRANSMETTRE LE FORMULAIRE

Pour sélectionner un autre type de changement ou pour remplir et transmettre ce formulaire, cliquez sur le bouton CONTINUER.

CHANGEMENT CONCERNANT D'AUTRES RENSEIGNEMENTS

Date à laquelle le changement prendra effet :

Pour donner avis de ce changement, veuillez fournir les renseignements suivants :

Description des renseignements à modifier :

Motif du changement :

AJOUTER UN AUTRE TYPE DE CHANGEMENT OU TRANSMETTRE LE FORMULAIRE

Pour sélectionner un autre type de changement ou pour remplir et transmettre ce formulaire, cliquez sur le bouton CONTINUER.